

Diagnostic des milieux



Le programme régional santé - environnement

Alain BOUKERFA
DDASS de l'Eure



Qu'est ce que le Programme National Santé Environnement ?

Le Programme National Santé Environnement (PNSE) a été annoncé par le Président de la République en 2003. Il a été élaboré sous l'autorité des Ministres de la Santé, de l'Ecologie, du Travail et de la Recherche. Ce plan a été adopté en juin 2004 pour une durée de 5 ans. Il vise à respecter les orientations contenues dans la Charte pour l'environnement et la politique stratégique de l'OMS. Ce plan s'organise autour de plusieurs actions prioritaires (48 au total).

12 actions ont été jugées prioritaires par rapport au contexte national, organisées en trois objectifs majeurs

- *garantir un air et une eau de bonne qualité* : c'est prévenir plus efficacement les épisodes épidémiques, relatifs à la légionellose ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau par la protection de l'ensemble des captages d'eau destiné à la consommation humaine à l'horizon 2010.

- *prévenir les pathologies d'origine environnementale*, et notamment les cancers. Le règlement REACH est entré en vigueur en 2006. Il concerne l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances dangereuses.

- *mieux informer le public et protéger les populations sensibles* notamment les femmes enceintes et les enfants. L'information va être mise sur internet avec un site regroupant la santé environnementale et le travail.

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE)

Il a été élaboré en 2005, validé par le comité de pilotage qui regroupe la DRASS, le DIREN, le DRE, le Travail et le Rectorat et approuvé par le Préfet en décembre 2006.

Parmi les orientations qui tiennent compte de l'état des lieux régional.

6 objectifs ont été identifiés en priorité :

- Réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle,
- Réduire les risques liés aux sites et sols pollués,
- Améliorer la qualité de l'eau potable,
- Réduire l'habitat indigne et notamment le saturnisme infantile,
- Diminuer les cancers professionnels,
- Réduire le risque Légionelles.

Ce document peut être téléchargé sur le site [http : //haute-normandie.sante.gouv.fr](http://haute-normandie.sante.gouv.fr)

Deux objectifs concernent le débat d'aujourd'hui :

Objectif 6 et 7 du PRSE

- Objectif 6 : améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses. Cet objectif vise effectivement à concrétiser ce qui est retenu à l'échelle nationale à savoir, protéger d'ici 2008, 80% des captages destinés à l'eau potable et à l'horizon 2010, 100% des captages.

- Objectif 7 : limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses.

Réponse M. BOUKERFA : Le PRSE a été mis à la consultation de la société civile, par ce document qui a été élaboré en 2005. Les services de l'Etat sont là pour conseiller les élus pour certaines pratiques ou sensibilisation par rapport à ces usages et les accompagner par rapport à des mesures à prendre pour la réduction ou l'évitement de l'exposition de ces populations par rapport à ces produits.

Bertrand TIERCE : *Un élu qui veut agir après notre rencontre pour faire le point et savoir comment à son niveau il peut contribuer à une amélioration globale de la qualité, à qui téléphone t'il ?*

Réponse M. BOUKERFA : Lorsqu'il y a des dépassements constatés, la DDASS est tenue de mettre en place un suivi renforcé de la qualité de l'eau distribuée. Parallèlement les élus sont tenus d'informer la population, outre l'affichage réglementaire en mairie et les bulletins. En fait, certaines collectivités concernées par ces dépassements utilisent des bulletins d'information à l'adresse de la population. Pour informer par exemple, des restrictions d'usage, même si dans le département, il n'y a jamais eu de restrictions d'usage déclarées.

Réponse de Jean DUCHEMIN : Il y a l'aspect intervention de crise, lorsqu'il y a un dépassement et que la station de traitement n'est pas équipée de système de type charbon actif ou autre pour les neutraliser. Mais il y a surtout l'aspect préventif aussi sur lequel on peut apporter des conseils. Cela peut venir des DDASS, des Directions de Secteur de l'Agence de l'Eau. Vous avez là des exemples d'exposition, de plaquettes qui servent effectivement pour le conseil. A titre d'exemple, il existe une plaquette sur l'utilité des zones tampons, des zones enherbées... et pas seulement les ZNT (Zone Non Traitée) de 5 m que je trouve un peu limité, que l'on essaie de faire passer dans les derniers textes réglementaires comme la panacée pour éviter les problèmes. Pour qu'une zone enherbée soit vraiment efficace, sur les pesticides comme sur le phosphore, il vaudrait mieux qu'elle fasse plutôt 10 m que 5 m et qu'elle soit placée au bon endroit.

Je pense à cet été avec la pomme de terre : les gens traitaient tous les jours avec des fongicides et puis le lendemain, il y avait un orage : tout partait dans l'eau. Nous n'avons pas très bien réagi à cela, parce que l'on a peu de mesures pendant ou juste après cet épisode.

Bertrand TIERCE : *Monsieur BOUKERFA, l'enjeu communication est essentiel, on voit bien que la complexité des situations, peut provoquer évidemment l'inquiétude des populations.*

B BOUKERFA : Il est vrai que dans le cas où l'on est confronté à une situation de crise, il existe pour certaine collectivité la possibilité de se raccorder à un autre réseau. Je veux quand même souligner, qu'il y a eu une étude réalisée par le Conseil Général pour essayer de voir la possibilité de regrouper certaines collectivités en syndicat. C'est une façon de sécuriser la continuité des services AEP. Et ça aussi c'est une possibilité pour ne pas dire une solution. Au titre également des arrêtés préfectoraux pris justement pour instaurer des DUP, on impose également la réalisation d'un plan de secours. Ce plan de secours est là pour pallier justement à des situations de crise qui imposeraient la rupture de la continuité de ces services.

Véronique FEENY : Vis à vis de l'affolement des populations, je perçois qu'il y aura un cheminement à faire des deux côtés. A la fois, la population doit plus s'informer et que l'administration d'être un peu plus transparente dans la mesure où on peut le faire grâce à un portail internet.

Pour répondre à la question de l'élu, tout dépend s'il vise à étudier la cible dont je parlais tout à l'heure qui est la rivière ou le captage d'eau potable, ou s'il a des moyens d'actions en amont, sur ce qui est mis au niveau des intrants voire sur les modalités de transfert.

Jean DUCHEMIN : Sur la toxicité, sur la hiérarchisation des risques justement, il ne faut pas affoler les gens. Je crois qu'il faut rappeler qu'en cas de contamination très légère (le 0,1 µg/l est une valeur extrêmement basse), il y a des valeurs de crise tolérable où l'on sait qu'en dessous desquelles, pour un pesticide donné il n'y a pas d'effet sur la santé. Ces valeurs peuvent être 10 fois, 20 fois supérieures à 0,1 µg/l. On peut très bien admettre que pendant des courtes durées, les gens consomment une eau qui est à quelques µg/l donc sans effet sur la santé.

C'est un message qui faudra faire passer et qui permet de laisser passer la petite pointe et de continuer à boire l'eau du robinet en toute confiance.

Jean Pierre DECROIX Directeur de la Direction Seine Aval de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Je voudrais répondre à la question, que doit faire un élu ?

Bien évidemment du préventif, parce que c'est plus logique et plus économe. Mais aussi, je voudrais insister sur les limitations des systèmes de traitement dont Jean Duchemin a parlé plusieurs fois comme le charbon actif ou des membranes permettant d'arrêter les différents produits : ce n'est pas la panacée universelle ; Même si nous avons les entreprises et les meilleurs traiteurs d'eau du monde, c'est une course à la technologie et une course à mettre une usine après une autre tous les 10 ans... Je vous laisse imaginer l'escalade sur le prix de l'eau à la fois en investissement et en fonctionnement. Pour en avoir discuter récemment avec des chercheurs appliqués, il commence à y avoir des molécules dont il est difficile d'arrêter les passages, notamment avec les charbons actifs qui sont tellement hydrosolubles que les rendements tombent à des valeurs proches de zéro.

La meilleure solution est donc de ne pas avoir ces molécules à traiter et pour ce faire, notre neuvième programme a mis en place des structures originales mais je pense que cela sera abordé cet après midi. Je voudrais simplement évoquer la notion de captages prioritaires pour dire que lorsque l'on s'attaque à un bassin d'alimentation et non pas au périmètre de protection, ce sont des surfaces importantes avec un nombre de partenaires importants à convaincre. Notre sélection, avec cette notion de captages prioritaires nous permettra d'agir avec différents outils sur les éléments préventifs pour la qualité de l'eau brute.

Bertrand TIERCE : Mesdames et messieurs, nous allons tourner la page pour aller sur l'enjeu santé. Nous reviendrons après sur les questions / réponses. Nous remercions Monsieur BOUKERFA, Monsieur DUCHEMIN et Melle FEENY.

Pour la santé des utilisateurs, je voudrais faire venir Pierre LEBAILLY du GRECAN (Groupe Régional d'Etude sur le CANcer) et puis inviter le Docteur Dominique ANDRE de la MSA, Docteur vous êtes la bienvenue. Nous reviendrons sur les questions qui ont déjà été posées sur la toxicité des produits mis sur le marché, de la connaissance que nous en avons ou de celle que nous n'avons pas.